



## COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 8 AVRIL 2022**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	31/03/2022

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie MAURAN

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2022**

9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**2) Compte rendu des commissions communales**
**2.1 Commission Communication**

Le prochain bulletin sortira en mai. Date de remise des derniers articles au plus tard le 10 mai.

**2.2 Commission Inter-génération**

Suite à la rencontre de Aline LAPEYRE et Daphné O'NEILL avec la MJC de Graulhet le 17 mars dernier, plusieurs ateliers sont proposés : impression sur T-Shirt, impression numérique, jeux et casques virtuels. Il est également possible d'utiliser une imprimante 3D qui peut être mise à disposition à Graulhet. La MJC propose une aide à la recherche de jobs d'été au moyen de la préparation des entretiens, réalisation de CV...

Ces activités sont gratuites sauf pour l'imprimante 3D. Les animateurs viennent sur site pour des groupes de 4 à 5 personnes, sur demande.

**2.3 Commission Voirie**

Le service voirie de la communauté d'agglomération, en présence de M. Mickaël VIATGE, est venu constater l'état des routes de la commune afin de prévoir leur entretien. Un devis de tous les travaux nécessaires sera envoyé. Pour rentrer dans notre enveloppe budgétaire, une priorisation sera effectuée en fonction de la dégradation des routes.

**2.4 Commission Cadre de vie**

Les panneaux pour le projet « sentier pédagogique nature » sont terminés. Il s'agit maintenant de concevoir les panneaux pour la partie patrimoniale. Ils seront constitués de photos anciennes et d'un texte explicatif. En ce qui concerne les barrières sur le parcours, vu les différents devis, le conseil municipal envisage de les faire avec l'aide de volontaires.

**2.5 Commission Finances**

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril afin de présenter le Budget primitif et de fixer le montant des taux des taxes locales.

**3) Vote des subventions aux associations**

Les montants des subventions aux associations pour 2022, restent identiques à 2021 et sont les suivants :

Pompiers 200€, anciens combattants 120€, pêche 50€, ADAR 50€.

Le montant global des subventions est de 420€.

#### 4) Vote des taux des taxes locales

Pour mémoire, en 2021, suite à l'augmentation des taux de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Conseil Municipal a choisi d'aller dans le sens d'une diminution de la pression fiscale exercée sur les foyers fiscaux et notamment pour les propriétaires de la commune. Ainsi, les taux des taxes foncières sont passés :

- de 40,01% à 22,56% soit une baisse de 17,45 points pour le foncier bâti
- de 35,06% à 19,77% soit une baisse de 15,29 points pour le foncier non bâti

Cette année, l'Etat a décidé d'augmenter la valeur locative de 3,4%. Afin de limiter la hausse fiscale exercée sur les foyers, tout en tenant compte de la gestion de la commune (hausse des fluides), le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, les taux 2022 suivants :

- 22,78% pour le foncier bâti
- 19,96% pour le foncier non bâti

#### 5) Vote du budget communal primitif pour 2022

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnements ont augmenté sur plusieurs secteurs :

- Charge de créances en non-valeur : impayés liés à l'assainissement.
- Augmentation des charges personnel avec un doublon au secrétariat durant 2 mois suite au départ de Carole DEFFORE.
- Elagage pour la pose de la Fibre optique.
- Travaux liés à l'inondation et la coulée de boue suite au violent orage de septembre 2021.

Les autres charges à caractère général sont bien maîtrisées.

En ce qui concerne les recettes, la commune fait face à une baisse des ressources fiscales et des subventions.

#### **Budget primitif :**

En fonctionnement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 130.987,69€.

En investissement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 107.783,58€.

#### 6) Questions diverses

- **Relais des falaises** : M. Teddy Fontaine a sollicité la mairie afin de réutiliser le domaine public devant le restaurant pour remettre des tables et des chaises, de mai à fin octobre 2022. Le Conseil Municipal a donné son accord.
- **Ukraine** : la famille Ukrainienne qui réside sur notre commune est composée de 3 enfants, 2 jeunes mamans et une grand-mère.  
Les deux plus petits sont scolarisés à Puycelsi et prennent le bus scolaire dont le trajet a été modifié selon leur lieu d'habitation.  
L'ainée est scolarisée à Gaillac et prend le bus scolaire depuis le village.